

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-394 du 31 Décembre 1990

Portant Nomination des Membres du Conseil
d'Administration de la Société Béninoise
d'Electricité et d'Eau (S B E E).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

CHEF DE L'ETAT

- VU la Loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi Constitutionnelle n° 90-022 du 13 Août 1990 portant Organisation des pouvoirs pendant la période de transition ;
- VU la Loi n° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'Organisation et au Fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques
- VU le Décret n° 90-43 du 1er Mars 1990 portant Nomination du Premier Ministre ;
- VU le Décret n° 90-53 du 14 Mars 1990 portant Composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret n° 89-123 du 30 Mars 1989 portant approbation des Statuts de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (S B E E) ;
- VU le Décret n° 85-171 du 10 Mai 1985 portant Nomination des Membres et du Président du Conseil d'Administration de la Société d'Electricité et d'Eau (S B E E) ;

Sur proposition du Ministre de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises Publiques,

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 12 Décembre 1990,

D E C R E T E :

Article 1er : Sont nommés Membres du Conseil d'Administration de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau les personnes dont les noms suivent :

- Messieurs : - Michel T. ZOUNON : Représentant du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises Publiques ;
- Jean Marie ZINZINDOHOUE : Représentant du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et des Entreprises Publiques ;
- Michel DASSI : Représentant du Ministère des Finances
- Raphaël POSSET : Représentant du Ministère du Plan et de la Statistique ;
- Danialou KARIMOU : Représentant du Personnel de la Société ;
- Polycarpe AGOSSA : Représentant des Usagers ;
- Rafiou TOUKOUROU : Personnalité Compétente.

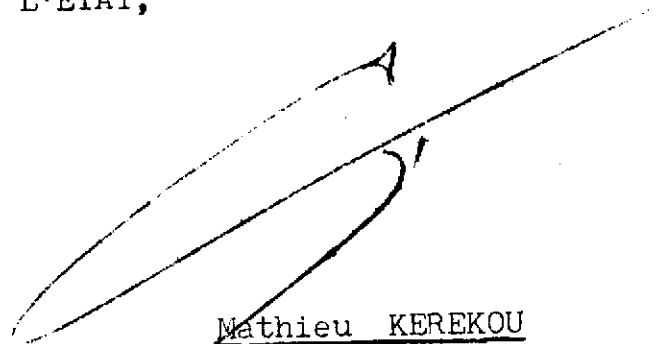
... / ...

Article 2 : Monsieur Michel T. ZOUNON est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société Béninoise d'Electricité et d'Eau (SBEE).

Article 3 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

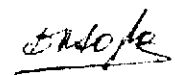
Fait à COTONOU, LE 31 Décembre 1990

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,



Mathieu KEREKOU

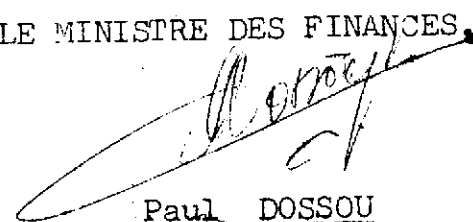
LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,



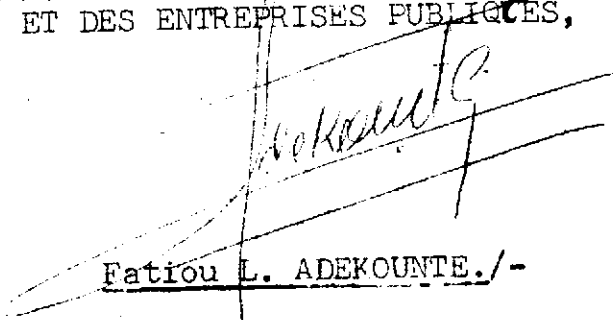
Nicéphore SOGLO

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DE L'ENERGIE
ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES,

LE MINISTRE DES FINANCES,



Paul DOSSOU
(Ministre Intérimaire)



Fatiou L. ADEKOUNTE./-

AMPLIATIONS : PR 4 PM 4 HCR 4 CS 2 SGG 4 MIEEP 8 Autres Ministères 14
SPD 2 DPE-DLC-INSAE 3 IGE et ses sections 4 CCIB 4 DTC-GCONB-ONEPI 3
JORB 1 BCP 2 UNB-FASJEP-BN 8 JEAP 6 Intéressés 7